Le Comité Vietnam dénonce la *« liquidation en règle de toute la dissidence vietnamienne »*

PARIS, 11 mai 2007 (CVDDH) - A la suite de la condamnation aujourd'hui de **Nguyen Van Dai** et de **Le Thi Cong Nhan**, le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme tient à exprimer sa consternation faces aux lourdes condamnations des dissidents les 10 et 11 mai, craint que d'autres ne suivent la semaine prochaine, et dénonce la vaste campagne de répression contre les dissidents qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement et légitimement leurs droits à la liberté d'expression et d'association, garantis par la Constitution vietnamienne et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le Vietnam en 1982. Cette répression sans merci était cependant prévisible.

Vo Van Ai, Président du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme a vivement critiqué cette *« liquidation en règle de toute la dissidence vietnamienne »* : *« L'an dernier, la communauté internationale, abusée par l'extraordinaire liberté des dissidents vietnamiens, a servi sur un plateau toutes les demandes du régime de Hanoi : retrait du Vietnam de la liste noire américaine des CPC (« Pays particulièrement préoccupants » en matière de liberté religieuse), entrée dans l'OMC, octroi par l'Amérique du statut des relations commerciales normales et permanentes (PNTR), reconnaissance internationale avec le Sommet de l'APEC à Hanoi en novembre 2006. Les militants vietnamiens n'auront été que des « dissidents utiles ». Aujourd'hui, Hanoi les jette en prison comme on met au placard les outils devenus inutiles ! »*

Il a conclu en lançant un avertissement à la communauté internationale, en particulier aux pays démocratiques qui veulent faire des affaires avec le Vietnam : *« Il faudra dès lors savoir comment traite le régime vietnamien, combien il sait tromper les gens de bonne volonté, sinon les naïfs, et combien il refuse toute idée de démocratisation ou même de respect des droits de l'Homme. Il suffisait pourtant de lire les déclarations des dirigeants vietnamiens et de regarder le sort déplorable fait au Patriarche de l'EBUV [Eglise Bouddhique Unifiée du Vietnam, indépendante, interdite depuis 1981]* ***Thich Huyen Quang****, à* ***Thich Quang Do****, tous deux détenus sans procès depuis 25 ans, et de manière générale à toutes les religions « non-reconnues » (Bouddhistes, Protestants, Hoa Hao...) pour ne pas tomber dans le panneau »*.

Hier, 10 mai 2007, **Le Nguyen Sang**, **Nguyen Bac Truyen** et **Huynh Nguyen Dao** ont été respectivement condamnés à 5, 4 et 3 ans d'emprisonnement, assortis de 2 ans chacun de détention probatoire (assignation à résidence), pour *« propagande contre l'Etat »* (article 88 du code pénal vietnamien). Aujourd'hui, 11 mai 2007, les avocats **Nguyen Van Dai** et **Le Thi Cong Nhan** ont été condamnés sur le même chef d'accusation. La sentence de Nguyen Van Dai est de 5 ans d'emprisonnement et de 4

de détention probatoire, celle de Le Thi Cong Nhan est de 4 ans d'emprisonnement et 3 de détention probatoire. Tous ont été condamnés pour des incriminations touchant la « sécurité nationale » que les Nations Unies ont constamment demandé d'abroger.

Les procès ont été, comme à l'accoutumée au Vietnam, iniques, sans respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense, et sans juges impartiaux. Les autorités vietnamiennes ont, en outre, imaginé de démontrer leur transparence en permettant à des observateurs étrangers (journalistes et diplomates) d'assister au procès au travers d'une retransmission télévisée du procès, sans toutefois leur permettre d'écouter ce qui y était dit sous prétexte de problèmes techniques.